CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE)

FORMATION EN INITIAL (hors alternance) -

RNCP38565 - Certificateur : MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE - Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2028

Formule hybride présentiel/distanciel OU tout distanciel

Objectifs généraux

- **Se préparer aux épreuves du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE)**
- **Découvrir les divers lieux d'exercice et s'insérer dans le milieu professionnel**

Objectifs pédagogiques

- **Bloc de compétences théoriques**
  - Connaître les éléments de base en physiologie, anatomie chez le jeune enfant ; son développement moteur, les principales pathologies
  - Connaître les aspects théoriques de la petite enfance : le cadre juridique de l'enfant et la famille, le développement langagier, les différents handicaps, les techniques d'animation…
  - Maîtriser les aspects pratiques, les techniques de soin d'hygiène, d'entretien du matériel et des locaux, de prise des repas…
  - Renforcer ses compétences rédactionnelles dans la mise en place de fiches d'activité
  - Être capable de structurer un travail d'exposé oral, de s'exprimer devant un jury

- **Bloc de compétences pratiques**
  - Connaître les fondamentaux du métier d'accompagnant éducatif petite enfance, les professions connexes, les lieux d'exercice, la diversité des pratiques professionnelles
  - S'intégrer rapidement dans n'importe quel lieu d'accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans, en s'appuyant notamment sur l'expérience acquise à l'occasion des stages inclus dans la formation.

Supports numériques et suivi tutoral

- **Supports numériques**

  Des outils numériques qui permettent :

  - À chacun de travailler à son rythme et de reprendre les notions aussi souvent qu'il en a envie ;
  - De répondre aux différentes préférences d'apprentissage (texte, audio, vidéo, image, schéma, fiche synthèse…) ;

- De rendre l'échange interactif entre les formateurs et les apprenants (exercices détaillés, classes virtuelles, forum)

- **Suivi tutoral**

Un suivi collectif, mais aussi un suivi individuel sont mis en place, afin de favoriser les échanges et d'éviter l'isolement des apprenants :

- Différents tuteurs pour suivre les apprenants tout au long de leur formation :

– un soutien collectif et individuel pendant le parcours ;
– une aide pédagogique pour répondre aux questions portant sur les contenus de la formation ;
– un accompagnement dans la recherche de stage et l'analyse des expériences vécues sur le terrain.

- Des classes virtuelles hebdomadaires où l'ensemble des apprenants se connectent en même temps pour un temps d'échange et d'activités animés par un formateur.
- Une communauté d'apprenants avec :

– un forum pour échanger entre apprenants, partager ses expériences auprès des enfants ;
– des travaux de groupe pour tisser des liens entre apprenants, confronter ses idées, partager ses réflexions…

Public cible

Toute personne souhaitant se préparer aux épreuves du CAP AEPE, avec ou sans diplôme, en reconversion professionnelle…

Prérequis

Aucun diplôme n'est requis pour se présenter à la formation et passer l'examen.

Les candidats titulaires des diplômes ou titres suivants bénéficient d'une dispense aux épreuves générales :

- Diplôme de niveau IV ou V de l'Éducation Nationale, de l'Agriculture ou Maritime (CAP, BEP, BP, BAC, DAEU, BT, BMA, DTMS, capacité en droit, etc.).
- Titre professionnel de niveau IV ou diplôme de niveau IV obtenu dans un état membre de l'UE, avec au minimum une épreuve passée en langue française, ou la qualification niveau A2 en langue française.
- Diplôme national de l'enseignement supérieur (BTS, DEUG, DEUST, DEUP, Licence, Master, DUT, DESS, DEA, etc.).

La formation est pour tout ou partie en distanciel : elle requiert donc la possession de matériel informatique avec caméra et micro + connexion internet

Programme

Les épreuves professionnelles 1, 2 et 3 sont travaillées de manière transversale dans l'ensemble des modules d'apprentissage, ainsi que l'épreuve générale Prévention-Santé-Environnement désormais obligatoire.

L'ensemble du programme pour tous les sites d'IRSS a été conçu par l'équipe pédagogique d'IRSS qui a rédigé l'ouvrage de référence du CAP AEPE aux éditions Elsevier-Masson (CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE. Matières professionnelles. Réussir mes épreuves, 2019)

Les cours se déroulent en présentiel

Module Biologie, nutrition :

- Connaître les éléments de base en physiologie et anatomie ; les principales pathologies ; le développement moteur de l'enfant
- Connaître les sources et besoins nutritionnels de l'enfant ; les infections et allergies alimentaires

Module Aspects théoriques de la petite enfance :

- Connaître le cadre juridique de l'enfant et la famille
- Connaître les étapes du développement de l'enfant (le développement global, le langage, le repas, le sommeil…) ; les différents handicaps
- Maîtriser les techniques d'éveil et d'animation
- Travailler autour de la communication : avec l'enfant, la famille, l'équipe éducative

Module Aspects techniques :

- Connaître les produits de soins courants, d'hygiène, d'alimentation et d'entretien
- Maîtriser les techniques de soin d'hygiène et de préparation des repas
- Maîtriser les techniques d'entretien du matériel et des locaux

Module Méthodologie :

- Savoir rédiger les fiches d'activités mises en place des stages
- Apprendre à exploiter un corpus de documents et en faire une synthèse

Module Préparation aux entretiens/analyse de stages :

- Connaître les spécificités des épreuves orales UP1 et UP3
- Se questionner sur sa posture de stagiaire auprès des enfants et des familles.
- Apprendre à présenter son projet et ses motivations dans le choix d'activités mis en place lors des stages
- Suivi des stages et retour sur ces derniers afin de mieux les exploiter à l'oral

Évaluation des connaissances et des compétences :

Devoirs surveillés et oraux blancs

Dispenses

Certains titres et diplômes dispensent du passage d'épreuves professionnelles lors de l'examen. Ces dispenses ne permettent pas d'allègements dans les heures de formation à IRSS (enseignements transversaux)

- Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne Ministère des Sports
  dispense de l'EP2
- Titre Assistant (e) de vie aux familles Ministère de l'Emploi
  dispense de l'EP1 et EP3
- BEP agricoles Services aux personnes — Ministère de l'Agriculture et alimentation
  dispense de l'EP1 et EP3
- CAP Services aux personnes et vente en espace rural — Ministère de l'Agriculture et alimentation
  dispense de l'EP3 et allègement en semaine de stage pour l'EP1
- BEP Accompagnement, soins et services à la personne — Ministère de l'Éducation nationale et jeunesse
  dispense de l'EP1 et EP2
- Mention complémentaire Aide à domicile — Ministère de l'Éducation nationale et jeunesse
  dispense de l'EP3

Modules complémentaires et options

- **Module complémentaire « cours généraux » (en distanciel)**

Un module complémentaire est imposé aux étudiants ne possédant pas de diplôme de niveau IV ou V afin de se préparer aux 3 épreuves générales qu'ils devront valider en plus des épreuves professionnelles.
L'inscription à ce module requiert l'usage d'un ordinateur ou d'une tablette numérique et d'une connexion à Internet. Les cours en visioconférence synchrone (en direct avec le formateur) auront lieu le lundi après-midi.

Cette formule de 70 heures s'effectue obligatoirement **en distanciel** :

Mathématiques/Physique-chimie : 20 h

• Connaître et comprendre les notions des programmes en Mathématiques et Physique-Chimie • Réussir à appliquer ses connaissances à travers divers exercices

Français : 20 h

• Savoir comprendre un texte et ses subtilités • Posséder un lexique riche et varié et une bonne maîtrise de la langue française • Maîtriser les techniques rédactionnelles • Se préparer à l'épreuve orale, à l'exposé et aux diverses questions du jury

Histoire-Géographie/Enseignement moral et civique : 20 h

• Connaître les 8 thèmes imposés en Histoire — Géographie • Connaître les notions nécessaires en Enseignement moral et civique • Élaborer 8 documents en Histoire-Géographie, appuis de l'épreuve orale • Se préparer à l'épreuve orale, à l'exposé et aux diverses questions du jury

Évaluation des connaissances : 10 h

Devoirs écrits et oraux blancs

- **Option « ATSEM » (<u>en distanciel</u>)**

En parallèle de la préparation au CAP AEPE, il est possible de prendre l'option « ATSEM » afin de préparer ce concours qui a lieu en octobre, cette option de 60 heures s'effectue **<u>en distanciel</u>** :

Le rôle et la place de l'ATSEM : 25 h

● Connaître les diverses missions de l'ATSEM, ses rôles éducatif, préventif, d'accompagnement de l'enfant… ● Connaître les spécificités de l'école maternelle : scolarisation des enfants, rythmes scolaires, les programmes, les domaines d'apprentissage, l'évaluation des élèves ● Travailler la dimension relationnelle du métier : les rôles respectifs de l'ATSEM et de l'enseignant, les ATSEM et l'équipe éducative, les relations avec les parents

L'organisation et le fonctionnement des collectivités : 15 h

● Connaître les institutions, l'organisation administrative de l'État, le fonctionnement des collectivités territoriales ● Connaître les spécificités de la fonction publique, les droits et devoirs des fonctionnaires.

Préparation aux entretiens : 10 h

• Connaître les spécificités de l'épreuve orale • Se questionner sur sa posture de l'apprenant auprès des enfants, des familles et de l'équipe enseignante ; retour sur les stages afin de mieux les exploiter à l'oral • Apprendre à structurer ses réponses lors de l'épreuve orale et à s'exprimer devant un jury

Évaluation des connaissances et des compétences : 10 h

Concours blancs écrits et oraux blancs qui reflètent la réalité du concours

La formation optionnelle prépa ATSEM est ouverte aux inscrits du CAP AEPE à IRSS. Elle se déroule en juin puis septembre avant les concours qui ont lieu en octobre

Déroulement de la formation (sans module complémentaire ni option) :

- **Calendrier :** de début septembre 2025 à fin mai 2026

- **Volume hebdomadaire de face à face pédagogique** *(Hors module complémentaire Épreuves générales et option ATSEM)* **:**
  - 161h en présentiel (ou 150 h en distanciel "synchrone" pour la formule en "tout distanciel")
  - 79 h en distanciel ("asynchrone" : l'apprenant choisit quand réaliser ses modules)
- **Stages :** 14 semaines minimum, dont 3 semaines à la Toussaint et 6 semaines en février-mars, et 4 journées libérées/semaine sur 15 semaines
- **Amplitude horaire :** Les cours sont dispensés de 8 h à 17 h une journée par semaine

Modalités d'évaluation (sans module complémentaire et option) :

Évaluations (sans option) : 5 évaluations écrites (format rédactionnel) dans l'année sous forme de devoirs surveillés et 4 évaluations orales (entretien avec un jury).

Présentation à l'Examen

Cette formation prépare les stagiaires à l'examen CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE. L'organisme de formation ne délivre pas de CAP au terme de cette formation et ne se charge pas d'inscrire les stagiaires à l'examen.

Cette formation est destinée aux stagiaires qui se présentent à l'examen du CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE en candidat libre. Il appartient à chaque stagiaire ou aux titulaires de l'autorité parentale d'effectuer les formalités d'inscription à cet examen.

Le prix de ces formalités et de l'inscription à l'examen n'est pas compris dans le prix de la formation.

Validation des blocs de compétences

Pour obtenir le CAP AEPE, il est nécessaire de valider l'ensemble des EG (si non dispense) et des EP (si non dispense) qui constituent les blocs de compétences. Les apprenants gardent pendant 5 ans le bénéfice des blocs validés (10/20 minimum).

Méthodes pédagogiques :

Selon les matières enseignées et les compétences visées, les méthodes et moyens pédagogiques peuvent varier.

- Méthode expositive (dire) : transmission de connaissances structurées sous forme d'exposés.
- Méthode interactive (faire dire) : positionnement de l'apprenant dans une pédagogie participative (en petit groupe ou individuellement). Il construit son savoir par succession de questions et réponses.
- Méthode proactive (faire faire) : à travers des études de cas, l'apprenant (en groupe ou sous-groupe) est amené à rechercher les éléments de savoir nécessaires à la résolution de sa problématique (méthode du brainstorming, de la classe inversée).
- Méthode démonstrative (faire puis faire faire) : présentation des gestes et processus nécessaires à la réalisation d'opérations techniques puis accompagnement à l'exécution de ces gestes par l'apprenant.

Formateurs :

Les formateurs sont, selon les blocs de compétences visés :

- Des professionnels (souvent issus du secteur de la petite enfance et/ou du médico-social)
- Des enseignants ou formateurs spécialistes de leur discipline (éducateurs de jeunes enfants, puéricultrices ou auxiliaires, …)
- Des intervenants spécialisés

Effectif :

20 à 30 apprenants par classe

Lieux de formation :

Angers, Bordeaux, Brest, Caen, Cholet, Le Mans, Les sables d'Olonne, Nantes, Paris, Poitiers, Rennes, Royan, Tours

Les adresses spécifiques de chaque site sont consultables sur www.irss.fr

Tarifs 2025-2026 :

Financement individuel :

Coût de la formation : 1980 €

Option cours généraux (70 h) : 690 €

Option concours ATSEM (60 h) : 690 €

Financement aidé : nous consulter

Les frais de dossier sont compris dans les tarifs indiqués.

Modalités d'accès à la formation :

- Candidature pour formation en septembre 2025 : entre octobre 2024 et fin août 2025
- Étude du dossier environ 2 jours après réception de la candidature numérique
- Acceptation ou refus après examen du dossier et envoi du contrat de formation si acceptation (un entretien de 30 minutes peut être demandé après examen du dossier)

Indicateurs de résultats :

CAP Petite Enfance 2023-2024	Stagiaires de la formation pro
Effectif inscrit	**256**
Taux d'obtention diplôme/certification	95%
Taux de présentation à l'examen	95%
Taux d'interruption	5%
Taux de réponses 6 mois après la fin de formation	**34%**
Taux de poursuite d'étude	16%
Taux d'insertion pro global*	85%
Taux d'insertion pro spécifique**	74%

Équivalences et passerelles

À la suite de la formation, des poursuites d'études sont envisageables :

- Bac professionnel Accompagnement, soins et services à la personne
- Préparation aux concours paramédicaux tels que Auxiliaire de Puériculture
- Préparation au concours ATSEM

Il est possible de poursuivre la formation avec un CPJEPS AAVQ — Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne. En effet, l'obtention du CAP AEPE permet l'allègement de l'UC1 et de l'UC2 du CPJEPS AAVQ.

Poursuite de parcours et débouchés

Les titulaires d'un CAP AEPE peuvent exercer leur activité professionnelle de garde d'enfants dans des structures très variées du secteur de la petite enfance :

- En établissements d'accueil du jeune enfant : multi accueil, crèches et structures collectives, halte-garderie et garderie, jardin d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisées des jeunes enfants ;
- En école maternelle ;
- En accueil collectif de mineurs ;
- À son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- En maison d'assistantes maternelles ;
- Au domicile des parents ou milieu familial (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne) ;

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter par téléphone au 02 41 62 19 97 ou par mail à l'adresse handicap@irss.fr afin de pouvoir échanger sur votre situation et vous proposer un parcours adapté.